



DOSSIER DE PRESSE

Conférence de presse Conseil municipal : Plan Lumière

Mercredi 6 avril 2022 à 16h30 à la Mairie de Mulhouse (salle de réunion - service Communication)

CONTACT PRESSE

Nina OUMEDJKANE

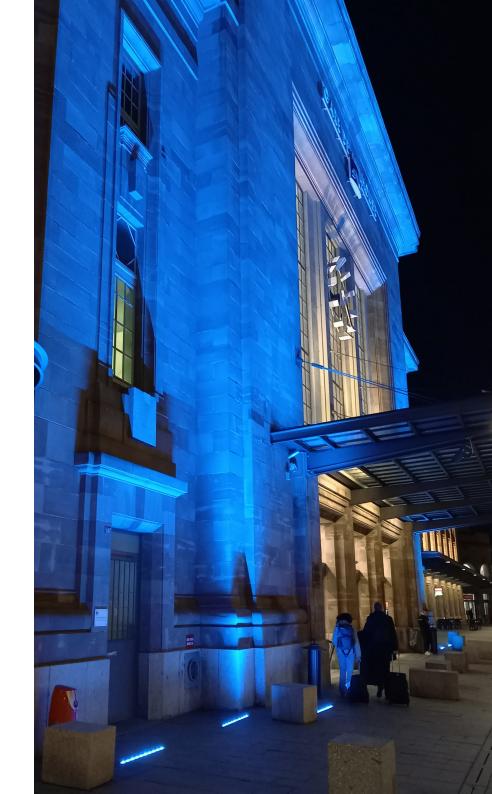
Tél.: 03 89 32 59 92 / Port.: 06 29 68 13 46 nina.oumedjkane@mulhouse-alsace.fr



OS Sublime mode of CO

03 Le Plan Lumière (2023-2037)un projet responsable pérenne

05 Sublimer Mulhouse la nuit : mode opératoire



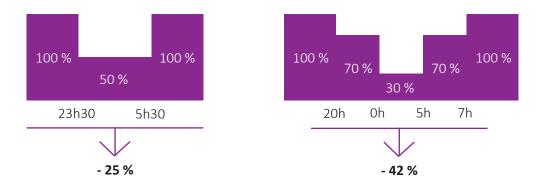
Le Plan Lumière (2023-2037) - un projet responsable pérenne

C'est en 2017 que la conception d'un Plan Lumière a commencé par un diagnostic de la situation existante tant sur le patrimoine, que sur l'organisation, avec une analyse économique et des recommandations techniques sur la maintenance.

Entre 2017 et 2018 un nouveau Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) est élaboré pour ce qui concerne l'éclairage public dit « fonctionnel » et d'un Plan Lumière pour ce qui concerne les projets d'illuminations nommés « scénographie ».

Entre 2018 et 2019 différents scénarii de programmes de travaux sont élaborés en étudiant différentes propositions de montages juridico-économiques, avec des comparaisons multicritères des différents scénarios.

Une consultation citoyenne est alors mise en place avec l'Agence de la participation citoyenne. L'objectif étant de tester sur 3 secteurs de la Ville la gradation de l'éclairage public en passant de 3 paliers à 5 paliers faisant ainsi passer de 25 % les économies d'énergie à 42 % et d'en mesurer les ressentis.



Le résultat de ce sondage a été sans appel : le ressenti a été globalement positif. La crise sanitaire a stoppé la poursuite de l'élaboration de ce Plan Lumière, sans pour autant arrêter le remplacement progressif des luminaires en LED (les consommations électriques de l'éclairage public ont déjà été réduites de 21 % entre 2015 et 2021).

Puis le premier semestre 2021 a été consacré, avec la nouvelle équipe municipale, à l'étude et l'analyse multicritère de nouvelles variantes du programme de travaux. Ce travail a pu aboutir à des <u>arbitrages politiques avec une définition précise de ce Plan Lumière et des enjeux très clairs</u>: le Plan Lumière de Mulhouse adopte une démarche globale, propose une **vision nocturne inédite de la Ville** et vient créer du lien la nuit entre les différents espaces urbains, notamment par la mise en cohérence des principes de mises en lumière.

Le Plan Lumière modifiera l'ambiance nocturne de Mulhouse, notamment en renforçant le sentiment de bien-être des habitants et des visiteurs, grâce à l'amélioration de la qualité de l'éclairage public et de la perception des espaces publics via la mise en place de luminaires à LED (lumière blanche avec un bon rendu des couleurs, bonne uniformité) sur plus de la moitié des luminaires de la ville, **portant à 80 % la part des luminaires à LED à Mulhouse en 2025.**

Ce Plan Lumière comprend 4 objectifs :

- le remplacement d'un patrimoine vieillissant (rajeunir le patrimoine, limiter les risques de pannes et de sinistres, améliorer le cadre de vie),
- des économies d'énergie électrique (intérêt double : écologie et coût d'achat),
- I'emploi de nouvelles technologies (LED et leurs avantages, centralisation, smart-city),
- l'embellissement et attractivité de Mulhouse.

Le remplacement du patrimoine vieillissant :

Mieux vivre dans sa ville, c'est vivre dans un environnement préservé. Dans ce cadre, la Ville a inscrit le renouvellement des installations d'éclairage vétustes dans le Plan Lumière. Le patrimoine mulhousien compte 23 % de candélabres en acier de plus de 25 ans et même 14 % de plus de 35 ans, pour un âge moyen du parc de 18 ans. L'objectif est d'éliminer les mâts de plus de 35 ans et de ramener l'âge moyen du parc à 15 ans, avec une répartition de classe d'âge la plus homogène possible de 0 à 30 ans. Pour les luminaires, il s'agit de remplacer au minimum 8000 luminaires en travaux accélérés sur les 3 premières années (2023-2025) parmi ceux équipés avec des lampes à décharge qui sont progressivement retirées du marché, car plus maintenables à moyen terme et ceux générant des pollutions lumineuses, dans l'objectif de protéger le ciel nocturne et de préserver la faune présente en ville. À noter que la municipalité a déjà éliminé la quasi-totalité des luminaires à ampoules au mercure et les luminaires à boule. Enfin, concernant les réseaux de câbles, il s'agit de remplacer progressivement les tronçons les plus anciens, que ce soit en curatif faisant suite à des pannes, ou en préventif en coordination avec les autres travaux sur le domaine public.

Des économies d'énergie électrique :

Dans la continuité des actions menées par la Ville de Mulhouse en faveur de la transition énergétique, l'un des enjeux du Plan Lumière sera de réaliser des économies d'énergie électrique (intérêt double : écologie et coût d'achat) : le programme de rénovation des luminaires en LED permettra de réduire de 52 % supplémentaires la consommation d'électricité de l'éclairage public en tenant compte des illuminations scénographiques ajoutées.

L'emploi de nouvelles technologies :

L'utilisation des nouvelles technologies présentent de multiples avantages :

- La technologie des luminaires à LED permet une gradation de l'éclairage durant la nuit, afin d'adapter aux besoins réels les niveaux d'éclairage dans l'espace public et donc de baisser la consommation électrique.
- La centralisation des armoires d'éclairage public permet à la fois une meilleure réactivité des interventions, notamment en astreinte lors de la survenue de pannes, mais aussi une meilleure maîtrise des horaires d'allumages et un suivi fin des consommations, dans le but d'ajuster l'abonnement souscrit et donc la facture.
- La télégestion des points lumineux du centre-ville permet une meilleure prise en compte des pannes isolées grâce à des alarmes immédiates. Elle permet d'adapter finement le fonctionnement de l'éclairage point-par-point en fonction des besoins, en particulier événementiels.
- Les luminaires centralisés et télégérés pourront demeurer alimentés électriquement 24h/24 tout en restant éteints en journée et ainsi servir de source d'alimentation électrique pour des capteurs de la ville intelligente.

<u>L'embellissement et l'attractivité de la ville</u> :

Illuminer les lieux emblématiques de Mulhouse participe grandement à l'attractivité et à la valorisation de son patrimoine. Ainsi, des illuminations scénographiques seront mises en place sur 4 sites majeurs identifiés : Place de la Réunion dont le Temple St-Etienne et l'Hôtel de Ville ; la Tour du Bollwerk ; la Place de la République et le square de la Bourse. D'autres sites sont également envisagés (édifices et rues et places secondaires). Le projet prévoit également des vidéo-mapping.







Sublimer Mulhouse la nuit : mode opératoire

À ce jour...

Le patrimoine d'éclairage public de Mulhouse est composé de :

- 300 armoires électriques
- 410 km de réseaux électriques
- 12 900 candélabres et consoles :
 - dont 10 950 candélabres.
 - d'âge moyen 18 ans.
- 14 600 luminaires dont :
 - 30,6% déjà rénovés en LED,
 - 16,9% en lampe à décharge mais récents (moins de 10 ans),
 - 52,5% en lampe à décharge considérés à rénover.



Afin de poursuivre et accélérer sa rénovation, réaliser des économies d'énergie et rendre communicant son éclairage public, mais aussi pour mettre en valeur ses espaces publics et créer des ambiances nocturnes, la Ville de Mulhouse a lancé une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'éclairage public. Cette AMO a été attribuée à la société ARTELIA. La société accompagnera la Ville dans le cadre d'un Marché Global de Performance (MGP) pour l'exploitation, la maintenance et la (re)construction des installations d'éclairage public et mises en lumière d'édifices.

La période de travaux est de 10 ans et la période d'exploitation-maintenance de 15 ans (dont une rénovation accélérée sur 3 ans des luminaires afin d'atteindre rapidement l'objectif d'économie d'énergie). Le périmètre géographique de ces travaux est :

- Le centre-ville avec la réalisation d'un pilotage centralisé, des travaux neufs, de rénovations et de mise en oeuvre d'illuminations scénographiques à quoi s'ajoute une mission d'exploitation-maintenance,
- le reste de la ville avec la réalisation d'un pilotage centralisé et des travaux de remplacement de luminaires LED.

Les travaux neufs, de rénovations et l'exploitation-maintenance, sur le périmètre hors centre-ville, seront réalisés en régie ou via des marchés publics, hors MGP.